

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-0/02

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Motion relative aux modes d'accueil des jeunes enfants.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement Intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

CONSIDERANT la déclaration des Conseils généraux de Seine-et-Marne, de Paris, de l'Essonne, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis rappelant leur attachement aux valeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant,

CONSIDERANT le décret gouvernemental relatif à l'accueil collectif publié le 7 juin dernier et assouplissant les conditions d'accueil de la petite enfance ainsi que la loi créant les Maisons d'Assistants Maternels publiée le 9 juin dernier,

CONSIDERANT que ce décret autorise l'augmentation du nombre d'enfants pouvant être accueillis en surnombre sans personnel supplémentaire,

CONSIDERANT que la loi du 9 juin dernier autorise la création de Maisons d'Assistants Maternels au sein desquelles peuvent être accueillis jusqu'à 16 enfants sous la responsabilité de 4 assistants maternels, en l'absence de personnel d'encadrement,

CONSIDERANT que ces mesures dégradent les conditions de travail des personnels et remettent profondément en cause la qualité d'accueil et la sécurité des enfants,

L'Assemblée départementale,

APPORTE son soutien aux « Etats Généreux pour l'enfance », qui fédèrent des associations, collectifs, syndicats et qui considèrent la Politique en faveur de la petite enfance comme un investissement pour l'avenir de notre pays,

DENONCE le risque d'un accueil dégradé, avec plus d'enfants par adultes et moins de personnels qualifiés,

AFFIRME que les Maisons d'Assistants Maternels ne sauraient se substituer à la création de places d'accueil nouvelles,

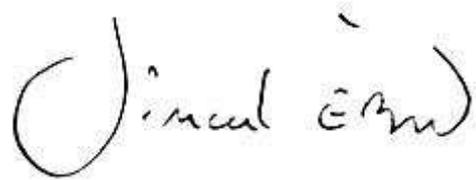
REGRETTE la mise en place de ces mesures favorisant une nouvelle régression des politiques familiales, éducatives et sociales en France,

DEMANDE le retrait du décret et de la loi,

DEMANDE un plan d'urgence pour la petite enfance avec des financements à la hauteur des enjeux.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, somewhat stylized font.

Vincent ÉBLÉ